

SCI PETITE TERRE
22. Lotissement Saint Vorles
21330 MARCENAY
07.72.04.39.79

Monsieur Le Préfet de la région Bourgogne Franche Comté
DREAL Bourgogne Franche Comté
5, Voie Gisèle Halimi
BP 31269
25005 BESANCON Cedex

Objet : Recours gracieux.

Marcenay, le 10 novembre 2022

Monsieur Le Préfet,

Suite à la décision de l'arrêté soumettant à évaluation environnementale, je vous demande un recours gracieux sur la décision de la soumission concernant une projet de défrichement de 1.69 ha sur la commune de Marcenay (21).

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer , Monsieur Le préfet, Mes salutations les plus distingués.

Mme GENEVRAY Brigitte
Gérante SCI Petite Terre



Examen Cas par Cas pour projet de défrichement de 1.69 ha de terrains forestiers pour plantations de vignes sur le territoire de la commune de Marcenay (21)

Complément au dossier suite à votre demande d'évaluation environnementale.

Le projet prévoit un défrichement de 1ha69a70ca sur les parcelles ZM 16-17-24 et ZN 9 situées sur la commune de Marcenay (21330)

L'objectif du projet est à long terme pour la plantation de vigne par un exploitant viticole classé Bio.

Dans un premier temps : Après avoir effectué les travaux de préparation des sols, nous effectuerons un semis pour réaliser un couvert végétale afin d'éviter l'érosion et les ruissellements. Sur le haut des parcelles 16 et 17 une tournière sera créée. Le talus sera aménagé afin de stopper tous risques de glissement. Nous réaliserons la pose de fascines bois, un ensemencement à l'hydroseeder avec plantation d'arbustes indigènes.

Ces travaux réalisés peuvent perdurer dans le temps en attente du choix d'un exploitant viticole.

Dans un deuxième temps : Le choix de l'exploitant viticole sera très important pour nous car nous recherchons un vigneron Bio qui aura une vision sur la faune et la flore. Sur les rangs de vigne l'idée et de planter des arbres (type acer campestre, morus alba, prunus, pêche de vignes ...) qui favorisera la biodiversité locale principalement les champignons, abritera les oiseaux et contribuera à la lutte contre les maladies et ravageurs.

Les racines de ces végétaux évite l'érosion et favorise la porosité. De plus ce sont des végétaux caduques d'où la chute des feuilles favorisera la fertilité du sol et limitera l'apport d'engrais chimique.

Entre les rangs un semis contrôlé pourra être fait la composition du semis sera (moutarde, seigle, féverole...)

Au terme de la floraison on pourra écrasé le couvert pour la régénération naturel du sol et limité l'impact du soleil sur le sol et servir d'engrais vert

Je pense que nous vous avons porté une attention particulière environnementale que vous nous avez évoqué.

Marcenay, le 10 novembre 2022

Mme GENEVRAY Brigitte
Gérante SCI Petite Terre

